

## Compte-rendu – Table rond lors des portes-ouvertes de la malouinière du Puits Sauvage – 1<sup>er</sup> Mai 2016

Lors de la journée portes-ouvertes de la malouinière du Puits Sauvage, une table ronde a eu lieu sur le thème de la protection et la mise en valeur du Patrimoine en présence d'un nombreux public (150 à 200 personnes). Huit personnes ont participé à cette table ronde :

**Véronique MICHEL-GICQUEL**, présidente de l'Association de Sauvegarde et de Protection du Patrimoine et du Paysage des Pays de Saint-Malo et de Dinan (**ASPPPSMD**), et organisatrice de cet évènement.

**Annick MAGON-DE-SAINT-ELIER**, présidente de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo (**SHAASM**).

**Jean GAUTTIER**, propriétaire de la malouinière du Puits Sauvage.

**Olivier DE LORGERIL**, délégué départemental de la **Demeure Historique** pour le département de l'Ille et Vilaine, et propriétaire du Château de la Bourbansais.

**Jacques de MONCUIT**, délégué départemental de l'association Vieilles Maisons Françaises (**VMF**).

**Marie FEUVRIER**, déléguée départementale de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France (**SPPEF**).

**Amélie LE PAIH**, secrétaire de l'association **Tiez Breiz**.

**Maela CHARPENTIER**, stagiaire à l'ASPPPSMD et étudiante en DUT carrières sociales option gestion-urbaine.

Après avoir fait un tour de table pour présenter ces huit personnes, **Maela Charpentier** a fait une intervention sur le **projet de Parc Naturel Régional Rance – Côte d'Emeraude**. Elle a d'abord fait un bref historique sur la création des *Parcs Naturels Régionaux*, puis a expliqué l'importance d'un tel label pour la réalisation de projets locaux, la création ou le renforcement de partenariats entre communes, ainsi que la valorisation du territoire, et la protection et mise en valeur des patrimoines culturel, historique, paysager et naturel. Elle a évoqué les 5 missions principales et les 3 grands axes du projet Rance – Côte d'Emeraude. Grâce à ce label, les projets locaux devraient être décidés par l'ensemble des usagers du territoire, via des **réunions de concertation**, afin de valoriser à l'échelle nationale un territoire cohérent et limiter la consommation d'espaces urbanisés au détriment des terres agricoles et des paysages.

**Annick Magon de Saint Elier** a ensuite parlé de la vie à Saint-Malo au XVIII<sup>ème</sup> siècle et du commerce maritime, notamment Interlope. Les malouinières sont les témoins de cette période flamboyante des armateurs et capitaines corsaires. Celles-ci étaient entourées de murs pour se protéger et abritaient une richesse importante (éléments décoratifs, collections botaniques), qu'il y a lieu de préserver aujourd'hui car c'est ce **patrimoine historique qui attire de nombreux visiteurs chaque année, contribuant à la forte attractivité de la cité et à son rayonnement culturel**.

**Jean Gauttier** a commencé son discours par la **lecture de la lettre** qu'il a écrite à Madame Audrey Azoulay, **Ministre de la culture et de la communication**. Cela a permis **d'expliquer l'objet de cette journée**, à savoir, sensibiliser le public aux riches patrimoines, ici principalement historique mais aussi paysager, dans le sens où **un monument historique conserve toute sa valeur si les abords paysagers de celui-ci sont sauvegardés**. Il a expliqué son combat depuis 30 ans pour restaurer cette malouinière tout en préservant ses abords, afin de ne pas la dénaturer.

Les documents d'urbanisme comme le PLU, et donc la gestion des alentours d'un monument historique comme la malouinière du Puits Sauvage sont, entre autres, sous la **responsabilité de l'architecte des bâtiments de France**. Malgré le soutien des associations présentes et des citoyens, les propriétaires de monument historique, comme Jean Gauttier, ne peuvent pas lutter contre les projets d'aménagements allant à l'encontre de la protection et la valorisation du patrimoine si l'architecte des bâtiments de France ne les soutient pas. Il a ensuite **évoqué les 3 projets qui menacent les abords directs de la malouinière** : le projet d'implantation d'un hôpital psychiatrique et son jardin thérapeutique, l'agrandissement d'un lotissement dont le nombre de nouvelles parcelles serait de 17 au lieu de 9 comme annoncé au début des travaux, enfin, la réalisation de bâtiments industriels selon des prescriptions architecturales qui ne respectent pas le PLU actuel.

**Olivier de Lorgeril** a présenté rapidement un **ouvrage** s'intitulant **La protection des monuments historiques et leurs abords**. Il a ensuite fait un parallèle entre les projets d'aménagements menaçant l'environnement de la malouinière du Puits Sauvage, et un **projet d'implantation d'éoliennes menaçant les abords du Château de la Bourbansais**. Ces projets dénaturant l'environnement du patrimoine amènent à une solution : la mobilisation citoyenne et judiciaire, car dans beaucoup de cas, ces projets sont menés par la collectivité et vont à l'encontre des documents réglementaires que la collectivité elle-même émet.

**Jacques de MONCUIT** a insisté sur la qualité du patrimoine qui nous entoure. Pour le sauvegarder, il participe à des **commissions départementales et régionales**, notamment pour inscrire des monuments à l'inventaire des Monuments Historiques. Il est important de savoir que ce ne sont pas seulement les monuments qui sont inscrits mais aussi une **zone de protection** dans un rayon de 500 mètres (ou tout au moins un périmètre adapté lorsque des constructions sont déjà présentes). **L'avis éclairé de l'architecte des bâtiments de France** est indispensable à la sauvegarde et la gestion de cette zone de protection.

**Marie FEUVRIER** a également insisté sur cette riche culture qui se trouve à nos portes. Elle a qualifié les échanges entre collectivités et associations / propriétaires de ces monuments comme une « confiance trahie » qu'il est urgent de ramener à la **concertation**. Il est important de rappeler que **chaque habitant a le droit de consulter les documents d'urbanisme** à la mairie, de faire une requête sur un panneau d'affichage, un aménagement qui semble contraire à l'intérêt de tous, et que tous nous portons la responsabilité des actions menées pour préserver notre qualité de vie par la sauvegarde des entités paysagères et du patrimoine, indispensable à notre avenir.

Enfin, **Amélie Le Paih** a rapidement présenté l'association Tiez Breiz qui favorise la sauvegarde et **valorisation des « vieux bâtiments représentant la culture constructive locale et réalisés à partir de matériaux locaux »**. Ils représentent notre culture mais aussi une certaine beauté que nous devons préserver. Par ailleurs, l'association Tiez Breiz **accompagne les particuliers dans des démarches de restauration du patrimoine**.

**Véronique MICHEL GICQUEL** a remercié tous les intervenants pour leur participation à cette journée de sensibilisation du public aux enjeux de sauvegarde du patrimoine historique à travers l'exemple de la malouinière du Puits Sauvage et invité chacun à être acteur et sentinelle du droit en soutenant les actions de l'association ASPPPSMD et de l'ensemble du réseau associatif : [aspppsmd.bzh](http://aspppsmd.bzh)